



Substances nocives utilisées en entreprise

Liste de contrôle

Des substances dangereuses pour la santé sont-elles utilisées dans votre entreprise? Dans quelle mesure les travailleurs les utilisent-ils en toute sécurité?

Les substances dangereuses pour la santé peuvent provoquer des maladies professionnelles qui entraînent des dommages irréversibles et des coûts élevés. Il importe donc que vous identifiez ces substances dans votre entreprise et preniez des mesures appropriées et efficaces pour garantir leur utilisation en toute sécurité.

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Bon à savoir

Les **produits chimiques** sont des substances nocives qui peuvent provoquer des effets aigus ou chroniques sur la santé humaine en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée.

Une **substance** est un produit qui est principalement constitué d'un composé chimique.

Une **préparation** est un mélange de plusieurs substances chimiques.

Étiquetage uniforme: en Suisse, les substances et préparations mises sur le marché sont étiquetées de manière uniforme selon la loi sur les produits chimiques (LChim). Les dangers sont indiqués par des pictogrammes uniformes selon le **SGH** (Système Général Harmonisé). (Fig. 1)

Actualité de la fiche de données de sécurité (FDS):

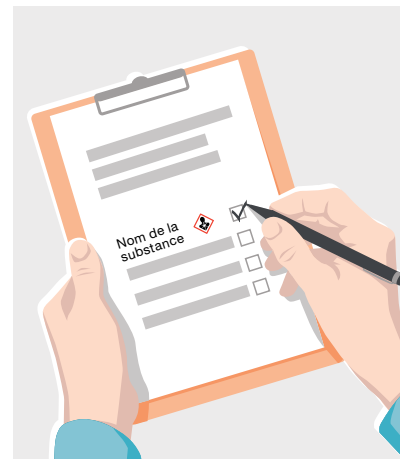
Dans une ancienne FDS, les substances et préparations mentionnées peuvent être classées de façon incorrecte par rapport à leurs dangers pour la santé ou il peut y avoir des dénominations obsolètes qui ne sont plus utilisées. Parfois, il manque même des informations importantes en matière de protection de la santé.

- Art. 4 LChim
- Art. 2 OChim
- Annexe 1 OChim

Veillez à ce que la fiche de données de sécurité soit à jour (moins de trois ans).



1 Étiquetage uniforme avec des symboles de danger



2 Une liste avec toutes les substances utilisées dans l'entreprise est indispensable.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Aperçu et priorisation des substances et préparations disponibles dans votre entreprise (liste des produits chimiques)

- 1 Votre entreprise dispose-t-elle d'une liste actuelle de tous les produits chimiques (substances et préparations) qui y sont utilisés? (Fig. 2)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

Établissez la liste de tous les produits chimiques utilisés dans votre entreprise, avec la liste page 5 (www.suva.ch/67204-1.f) ou l'outil en ligne SICHEM (www.seco.admin.ch/sichem).

- 2 Avez-vous identifié les pictogrammes de danger sur les emballages des produits et les avez-vous reportés sur la liste? (Fig. 3)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

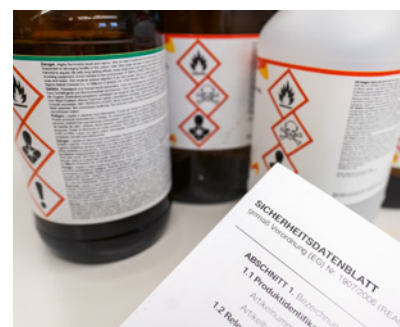
- 3 Toutes les fiches de données de sécurité des produits chimiques (substances et préparations) utilisés dans l'entreprise sont-elles disponibles et actuelles? (Fig. 4)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

Les fiches de données de sécurité peuvent être archivées en version papier ou numérique. Elles doivent être accessibles en permanence.



3 Les pictogrammes qui figurent sur les étiquettes des produits chimiques sont reportés dans la liste.



4 Les fiches de données de sécurité de tous les produits chimiques doivent être disponibles.

- 4 Les pictogrammes SGH05, SGH06 ou SGH08 figurent-ils sur les étiquettes des produits chimiques mentionnés sur votre liste? (Fig. 5)

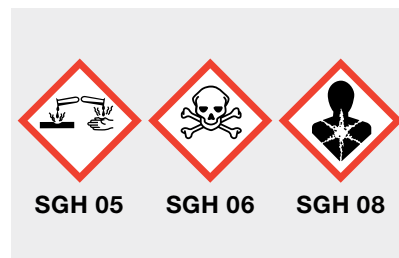
☐ oui
☐ non

Si vous répondez par «non», vous pouvez passer directement à la question 12 « Évaluation de toutes les autres substances et préparations».

Les substances et préparations dont la vente aux particuliers est également autorisée, par exemple le produit vaisselle, ne doivent pas être prises en compte ici.

- 5 Dans la liste des produits chimiques, avez-vous précisé les postes de travail où sont utilisées les substances et préparations avec les pictogrammes SGH05, SGH06 ou SGH08? (Fig. 5)

☐ oui
☐ en partie
☐ non



5 Les substances et préparations avec ces pictogrammes figurent sur la liste des substances dangereuses pour la santé.

Identifier les substances CMR

- 6 Vous êtes-vous renseigné sur les dangers des substances CMR et sur les mesures de protection à prendre à l'adresse www.suva.ch/cmr? (Fig. 6)

☐ oui
☐ en partie
☐ non

Les substances CMR de votre liste ont le pictogramme SGH08 et présentent, à la section 2 de la fiche de données de sécurité correspondante, un des dangers suivants (mentions de danger: phrases H):

- substances cancérogènes (C): H350, H351
- substances mutagènes (M): H340, H341
- substances reprotoxiques, c.-à-d. qui entraînent l'infertilité, portent atteinte au fœtus ou nuisent au nourrisson via le lait maternel, (R): H360, H361, H362 y c. les sous-catégories



6 Les substances CMR sont cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques.

Remplacement de substances dangereuses par des substances moins nocives

- 7 Avez-vous vérifié si les substances utilisées dans votre entreprise pouvaient être remplacées par des substances moins dangereuses? (Fig. 7)

☐ oui
☐ en partie
☐ non

Test de substitution: comparez la section 2 de la fiche de données de sécurité de deux produits ayant une fonction et une utilisation équivalentes. Sélectionnez le produit avec les propriétés les moins dangereuses.

Exemple de substitution: www.suva.ch/substitution



7 Les substances dangereuses doivent si possible être remplacées par des substances moins dangereuses.

Contrôle des mesures appropriées de protection de la santé au poste de travail

- 8 Aux postes de travail où sont utilisées des substances et préparations avec les pictogrammes SGH05, SGH06 ou SGH08, avez-vous pris des mesures appropriées de protection de la santé?

☐ oui
☐ en partie
☐ non

Vous trouverez des informations sur les mesures appropriées, par exemple pour la manipulation, dans la fiche de données de sécurité correspondante. Les mesures techniques au poste de travail sont décrites à la section 7.1 et les équipements de protection individuelle (EPI) à la section 8.2.

- 9 Avez-vous pris les mesures de premiers secours requises lors d'incidents et accidents avec ces substances et préparations?

☐ oui
☐ en partie
☐ non

Vous trouverez des informations à la section 4 de la fiche de données de sécurité correspondante.

- 10

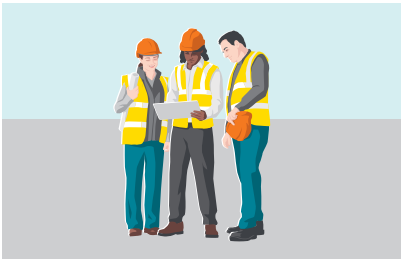
Les substances et préparations utilisées sont-elles facilement identifiables grâce à leur étiquetage?

Les substances et préparations dangereuses doivent être transvasées et conservées uniquement dans des récipients étiquetés avec les pictogrammes correspondants.

☐ oui
☐ en partie
☐ non
- 11

Tous les travailleurs concernés ont-ils été instruits sur les mesures de protection de la santé et de premiers secours prises pour l'utilisation de ces substances et préparations? (Fig. 8)

☐ oui
☐ non



8 Les travailleurs doivent être instruits sur les dangers.

Contrôle des mesures appropriées lors de l'utilisation de toutes les autres substances et préparations de la liste correspondante

- 12

Avez-vous pris les mesures de protection de la santé requises pour toutes les autres substances et préparations de la liste correspondante? (Fig. 9)

Tenez compte des éventuelles informations sur les mesures techniques de protection et les équipements de protection individuelle mentionnées sur les fiches de données de sécurité.

☐ oui
☐ en partie
☐ non
- 13

Avez-vous pris des mesures de premiers secours lors d'incidents et accidents avec les substances et préparations restantes de la liste correspondante? (Fig. 9)

Vous trouverez des informations à la section 4 de la fiche de données de sécurité correspondante.

☐ oui
☐ en partie
☐ non
- 14

Les produits chimiques et préparations utilisés sont-ils facilement identifiables grâce à leur étiquetage?

☐ oui
☐ en partie
☐ non
- 15

Tous les travailleurs concernés ont-ils été instruits sur les mesures de protection de la santé et de premiers secours prises pour l'utilisation de ces substances et préparations? (Fig. 8)

☐ oui
☐ non



9 Mesures de protection de la santé pour toutes les autres substances

Informations complémentaires

Feuilles d'information

- Substances dangereuses, www.suva.ch/11030.f
- Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment, www.suva.ch/44013.f

Listes de contrôle

- Poussières nocives, www.suva.ch/67077.f
- Acides et bases, www.suva.ch/67084.f
- Emploi de solvants, www.suva.ch/67013.f
- Galvanotechnique, www.suva.ch/67201.f

Liste des produits chimiques utilisés dans l'entreprise

Nom Substance ou préparation / mélange	Pictogramme SGH									FDS de moins de trois ans disponible?	Poste de travail 1	Poste de travail 2	Poste de travail 3	Poste de travail ...
	01	02	03	04	05	06	07	08	09					
														
Exemple: éthanol >70 %, dénaturé	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☒	☐	☒	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

N°	Mesure à mettre en œuvre	Date	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67204.f